

[www.fermeNBfarm.ca](http://www.fermeNBfarm.ca)

## Faits saillants

- \*\* Message du président, Michael Bouma
- \*\* Journée agricole portes ouvertes
- \*\* Mise à jour sur les enjeux
- \*\* Quoi de neuf?
- \*\* Plan de ferme environnemental
- \*\* Lauréats des prix remis à l'AGA 2015
- \*\* Programme Amis de l'agriculture
- \*\* Conseil d'administration 2015

## Message du président



Michael Bouma, président de l'Alliance

Bonjour,

Nous poussons un soupir de soulagement collectif maintenant que l'hiver fait enfin place au beau temps précurseur de l'été. Éternels optimistes, nous les agriculteurs avons hâte de jouer dans la terre et d'entreprendre une nouvelle saison sur la ferme. Ici aussi à Alliance agricole, une autre saison a commencé avec la tenue de notre assemblée générale annuelle en janvier, couronnée de succès. Ce fut l'occasion de donner aux membres et aux délégués l'occasion de discuter de diverses questions qui touchent l'agriculture à l'échelle provinciale et nationale. Un panel a discuté des défis reliés au recrutement et au maintien de la main-d'œuvre. Les faits et les mythes scientifiques qui concernent l'agriculture présentés par Joe Schwarcz ont été très bien reçus. Kim Waalderbos a livré une présentation informative sur les activités de Farm and Food Care Ontario. Les délégués ont adopté cinq résolutions qui seront intégrées à notre plan de travail de cette année. Encore une fois, la nécessité de protéger l'utilisation des terres agricoles de la province et la modification de la *Loi sur la protection de la couche arable* sont en tête des priorités et, même si des progrès importants ont eu lieu l'an dernier, le changement de gouvernement a tout stoppé pour l'instant. Nous continuerons à faire pression à chaque occasion pour que ces résolutions, qui sont données ailleurs dans ce bulletin, aboutissent. La résolution réclamant des modifications à la description de transfert dans la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale* a été extrêmement bien reçue à l'AGA de la FCA à Ottawa, et la FCA continuera à faire pression.

L'AGA marque aussi les débuts de deux nouveaux administrateurs, que j'accueille avec plaisir : Jeremy Duplessis (Région 5) et Paul Vienneau (Région 3). Un poste d'administrateur demeure vacant dans la Région 6, et nous invitons toute personne intéressée à communiquer avec le bureau de l'Alliance ou un de ses administrateurs.

Je tiens également à remercier Jennifer MacDonald et David Goodine, qui ont achevé leur mandat, pour tout le travail qu'ils ont accompli et leur dévouement dans le but d'améliorer la position de l'agriculture dans la province. Quant à moi, j'ai dû apprendre beaucoup de choses très rapidement dans mon rôle de président de l'Alliance depuis trois mois. Heureusement, le conseil et le personnel de l'Alliance ont grandement facilité ma transition vers mon nouveau rôle.

Nous avons déjà commencé cette année à être actifs lors des réunions des intervenants provinciaux en ce qui concerne le plus récent budget. Nous avons plaidé contre d'autres réductions au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches; en effet, nous représentons déjà moins que 0,2 % du budget provincial, alors que l'industrie agroalimentaire vient au deuxième rang du PIB, injectant 1,6 milliard de dollars dans notre économie provinciale. Il semble que nous avons été entendus, car une modeste hausse de 1,2 million de dollars a été annoncée pour l'agriculture. Nous avons aussi rencontré le ministère des Ressources naturelles et réussi à faire ajouter le dindon sauvage à la liste du permis de contrôle des animaux nuisibles. Par ailleurs, notre proposition de contrôle des chevreuils nuisibles semble avoir été bien reçue et pourrait donner lieu à un projet pilote. Le ministre de l'Agriculture a demandé un rapport à jour sur le Sommet sur l'agriculture. Nous examinons actuellement la meilleure façon de procéder.

Le conseil a eu une séance de planification stratégique de deux jours pour déterminer les forces et les faiblesses de notre organisation et trouver des moyens d'améliorer notre efficacité et notre valeur pour nos membres. La première réunion pour l'examen des statuts et règlements administratifs de l'Alliance s'est très bien passée grâce à l'aide de deux membres de l'Alliance qui s'y connaissent bien et des membres du comité sur les règlements administratifs. Je tiens à vous rappeler que tous les membres de l'Alliance sont invités à proposer des modifications aux règlements administratifs.

Ce n'est qu'une partie des réalisations et activités entreprises jusqu'à maintenant cette année, et il reste encore beaucoup de pain sur la planche. J'invite quiconque a des préoccupations ou des questions à communiquer avec nous; nous ferons de notre mieux pour y donner suite. Même si l'Alliance est un groupe de lobbyisme pour l'agriculture dans la province, j'invite tous les producteurs à parler à leur député dès que des enjeux sont soulevés et nous ferons de même – plus nous plantons de graines du savoir, plus notre récolte potentielle sera grande. À une année 2015 productive et prospère.

## Journée agricole portes ouvertes 2015

La Journée agricole portes ouvertes 2015 de l'Alliance agricole du N.-B. est prévue pour le dimanche 20 septembre. Cette journée est une excellente occasion pour les agriculteurs de renseigner le public de tous les âges sur notre industrie, de répondre aux questions des visiteurs et de montrer à quel point nos opérations ont évolué avec les années. Nous vous invitons à remplir le formulaire de demande ci-joint pour faire partie de cet événement formidable.

## ***Mise à jour sur les enjeux***

### **1. Rencontre avec des cadres supérieurs du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches**

Le comité exécutif de l'Alliance a rencontré des cadres supérieurs du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour discuter de la proposition de programme de contrôle des chevreuils du comité sur les dommages causés par la faune de l'Alliance, laquelle a été remise au nouveau gouvernement en octobre 2014. Lors de la rencontre, bien qu'aucun engagement ferme n'ait été d'adopter la proposition, les fonctionnaires ont tout de même été sensibilisés aux pressions financières subies par les producteurs, aux budgets annuels limités qui sont affectés aux programmes d'atténuation et d'indemnisation des dommages causés par la faune et à la nécessité de fournir aux producteurs d'autres outils pour contrôler la situation. L'Alliance poursuivra la discussion avec les fonctionnaires dans les semaines à venir.

Suivant notre discussion sur la proposition de contrôle des chevreuils, le comité exécutif de l'Alliance a soulevé des préoccupations concernant l'introduction de dindons sauvages et leur relâchement illégal et demandé une mise à jour sur la position du gouvernement. On nous a informés qu'il n'est pas prévu pour l'instant d'autoriser l'introduction de dindons sauvages. **Les responsables ont annoncé que les producteurs agricoles pourront dorénavant obtenir des permis de contrôle des animaux nuisibles valides pour une période de 14 jours pour abattre les dindons sauvages qui se trouvent sur leurs terres** (voir le prochain point). Peu après notre rencontre, on apprenait aux nouvelles que le gouvernement n'allait pas autoriser la chasse aux dindons sauvages. À la suite de cette annonce, nous avons fait parvenir une lettre exprimant notre déception à l'égard de la décision du gouvernement de ne pas aller de l'avant avec une chasse aux dindons sauvages avant qu'une population viable de cette espèce soit établie dans la province.

### **2. Renseignements importants concernant le contrôle de la faune nuisible (message au nom du ministère des Ressources naturelles)**

Lorsqu'il est nécessaire de prévenir des dommages à des biens privés ou des blessures aux propriétaires de biens privés ou aux occupants d'une terre privée, une disposition de la *Loi sur le poisson et la faune* prévoit que le propriétaire ou l'occupant d'une terre privée ou les personnes qu'ils désignent peuvent, sans permis ou licence, chasser n'importe quel jour et à toute heure, sauf pendant la nuit, ou piéger, prendre au collet, enlever ou relocaliser n'importe quel jour et à toute heure les 35 espèces de la faune énumérées ci-dessous, sur la terre privée ou au-dessus de celle-ci.

Les animaux de la faune qui peuvent être chassés, piégés, pris au collet, enlevés ou relocalisés en vertu de la loi sont les suivants : la corneille d'Amérique, le castor, le rat noir, le vacher à tête brune, le quiscalpe bronzé, la souris sylvestre, le cormoran à aigrettes, le tamia rayé, le coyote, le petit polatouche, l'étourneau sansonnet, l'écureuil gris, la marmotte d'Amérique, la souris commune, le moineau domestique, la belette à longue queue, la souris sauteuse des champs, le campagnol des champs, le vison, le rat musqué, le grand polatouche, le rat surmulot, le porc-épic, le raton laveur, le renard roux, l'écureuil roux, le campagnol à dos roux, le carouge à épauettes, le pigeon biset, le campagnol des rochers, la belette à queue courte, la condylure étoilée, la mouffette rayée, le lièvre d'Amérique ou la souris sauteuse des bois.

Si le propriétaire ne veut pas s'occuper lui-même du contrôle de ces espèces fauniques, il peut retenir les services d'un agent de contrôle des animaux de la faune nuisibles (ACAFN), qui détient un permis du ministère des Ressources naturelles pour fournir au public des services de contrôle pour les 35 espèces fauniques énumérées en échange de frais payés par le client.

La liste des ACAFN se trouve ici :

[http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources\\_naturelles/Faune/content/AgentsDeContrôleDeLaFauneNuisibleParRegion.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources_naturelles/Faune/content/AgentsDeContrôleDeLaFauneNuisibleParRegion.html)

**Pour des mesures de contrôle d'espèces fauniques autres que les 35 mentionnées ci-dessus (dinde, grand corbeau, lynx roux, faucon, hibou, etc.), le propriétaire doit obtenir un permis de contrôle des animaux nuisibles auprès du bureau de district local du ministère des Ressources naturelles. Les coordonnées des bureaux de district se trouvent ici :**

[http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources\\_naturelles/Regions.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources_naturelles/Regions.html)

- Un propriétaire privé n'est pas tenu de se procurer un permis d'agent de contrôle des animaux de la faune nuisibles ou un permis de chasse aux nuisibles pour neutraliser les animaux suivants qui causent des dommages agricoles : dinde, grand corbeau, lynx roux, faucon, hibou, etc..
- Le permis de contrôle des animaux nuisibles est habituellement valide pour une période deux semaines (il peut être renouvelé si les conditions le justifient) et il est assorti de l'obligation de faire rapport.
- Le permis établit le type de dommages subis par le producteur, les personnes autorisées à prendre les mesures de contrôle, le lieu où les mesures de contrôle peuvent être prises (par numéros d'identification de parcelle [NID]), et les méthodes/armes à feu approuvées.
- Le permis prévoit toujours que les animaux de la faune qui sont abattus doivent être remis au bureau de district local du MRN.
- L'agent de conservation peut aussi assujettir le permis à autres modalités s'il détermine que la situation l'exige.

### **3. Cultivons l'avenir 2**

Nous sommes rendus à la troisième année de Cultivons l'avenir 2. Votre agent de développement régional du MAAPNB est la personne idéale à qui poser des questions sur les détails des programmes et les critères d'admissibilité. D'autres renseignements sur CA2 se trouvent ici :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/programmes.html>

L'Alliance continue de participer avec la Fédération canadienne de l'agriculture à l'élaboration d'une proposition de programmes pour le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture (Cultivons l'avenir 3).

### **4. Politique sur l'utilisation des terres agricoles et protection de la couche arable**

Le conseil d'administration de l'Alliance agricole a rencontré le ministre Doucet au début de janvier afin de discuter des priorités de l'Alliance et de la nécessité de travailler en collaboration avec le ministère pour traiter les principaux enjeux de l'industrie agricole. Le Conseil a pressé M. Doucet de poursuivre les efforts de l'ancien gouvernement en vue d'adopter une politique provinciale sur l'utilisation des terres agricoles ainsi que de modifier la *Loi sur la protection de la couche arable* pour renforcer la capacité légale de faire cesser l'enlèvement de la couche arable sur les terres agricoles. Le ministre a dit être en faveur de consultations publiques et il veut saisir le Cabinet des deux questions.

Le budget actuel et futur et la capacité du MAAP ont également été abordés avec le ministre. À l'heure actuelle, le budget du ministère représente seulement 0,2 % du budget provincial, alors que l'industrie agricole vient au deuxième rang des secteurs de la production de biens au Nouveau-Brunswick, injectant près de 600 millions de dollars chaque année dans l'économie provinciale et employant des milliers de personnes dans les collectivités rurales. Les administrateurs de l'Alliance ont aussi souligné l'importance de continuer à investir dans le secteur et d'avoir une vision à long terme collaborative pour l'industrie et des ressources additionnelles pour les producteurs débutants, et d'améliorer le programme de prêts aux producteurs débutants. Nous avons également mentionné nos préoccupations au sujet du relâchement illégal de dindons

sauvages au Nouveau-Brunswick et la nécessité d'ajouter le dindon sauvage à la liste des espèces visées par le permis de contrôle des animaux nuisibles.

Comme le gouvernement tarde à adopter une politique provinciale sur l'utilisation des terres et à modifier la *Loi sur la protection de la couche arable*, l'Alliance va demander à chaque groupement de producteurs spécialisés d'exprimer ses préoccupations et son soutien directement au premier ministre.

## 5. Questions reliées au transport

Pour que les autres éléments de la proposition de l'Alliance sur les plaques d'immatriculation agricoles restent à l'avant-plan aux yeux du gouvernement (réduction des droits d'immatriculation des véhicules agricoles, immatriculation mensuelle, immatriculation en ligne des plaques agricoles), l'Alliance a écrit à l'hon. Stephen Horsman, ministre de la Sécurité publique, pour faire valoir les importants avantages que ces changements apporteraient aux producteurs agricoles dans l'exploitation de leur entreprise, l'amélioration de leur compétitivité et la création d'emplois, en plus de contribuer à attirer de nouveaux producteurs.

La planification de la troisième année du projet pilote d'amélioration des routes rurales a débuté, et les ingénieurs régionaux feront des inspections visuelles des routes non désignées identifiées par les producteurs. Le budget de cette année, 80 000 \$, est consacré au terrassement des routes.

**Veillez communiquer avec notre bureau si vous souhaitez ajouter une route non désignée à la liste.**

## 6. Rapport : dommages causés par la neige en 2015

Dans notre rapport d'activité électronique de mars, nous avons demandé aux producteurs de nous faire connaître les pertes financières subies en raison de l'abondance de neige que nous avons reçue durant l'hiver. Nous avons reçu jusqu'à présent des signalements de dommages qui s'élèvent à environ 1,05 million de dollars, allant de la destruction de serres et d'étables à l'endommagement de matériel par l'effondrement de toits de grange et à des pertes d'animaux.

L'Alliance a récemment fait parvenir les résultats au ministère de l'Agriculture du N.-B. et à Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de discuter de la possibilité de recevoir une aide par l'entremise d'Agri-relance. Si vous avez connu des pertes financières, veuillez communiquer avec le bureau de l'Alliance, et notre personnel vous fera parvenir une copie de l'enquête.

## 7. Résolutions 2015-2016

### • Transferts intergénérationnels

**Attendu** que la majorité des transferts intergénérationnels dans le secteur agricole implique des membres de la famille et englobent habituellement moins de six personnes;

**Attendu** que les méthodes comptables ont changé, tout comme la valeur des terres et des opérations commerciales;

**Attendu** que la valeur des fermes (p. ex., terres, matériel, bétail, aliments pour animaux) a considérablement augmenté;

**Qu'il soit résolu** que l'Alliance fasse pression pour que soit modifiée la description de transfert dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, paragraphe 84.1(1), qui se lit en partie comme suit : *en faveur d'une autre société — appelée « acheteur » au présent article — avec laquelle le contribuable a un lien de dépendance et que, immédiatement après la disposition, la société en cause serait rattachée à l'acheteur*, afin de renvoyer directement au libellé de l'alinéa 84.1(2)b) pour expliquer le lien de dépendance réputé :

*pour toute disposition décrite au paragraphe (1), et faite par un contribuable, d'actions du capital-actions de la société en cause en faveur de l'acheteur, il est entendu que le contribuable est réputé avoir un lien de dépendance avec l'acheteur, si :*

- *i) d'une part, immédiatement avant la disposition, il faisait partie d'un groupe de moins de 6 personnes qui contrôlaient la société en cause,*
- *(ii) d'autre part, immédiatement après la disposition, il faisait partie d'un groupe de moins de 6 personnes — dont chacune était membre du groupe visé au sous-alinéa (i) — qui contrôlaient l'acheteur;*

*ce qui soustrairait les opérations de transfert intergénérationnel à l'article 84.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu*

### • Poursuite d'initiatives

**Attendu** que, dans bien des situations, les initiatives entreprises pour régler des problèmes ne parviennent pas à terme lors d'un changement de gouvernement;

**Qu'il soit résolu** que l'Alliance fasse pression pour que les responsables des ministères mènent à terme les démarches en cours pour régler des problèmes tout en entreprenant d'autres démarches urgentes.

### • Examen des résolutions

**Attendu** qu'il est demandé à l'Alliance de donner suite à un grand nombre de résolutions chaque année;

**Qu'il soit résolu** que l'Alliance entreprenne une révision des résolutions en cours et identifie les résolutions qui sont encore d'actualité et exécutables.

### • Dommages causés par la faune et limites municipales

**Attendu** que le permis de contrôle des animaux nuisibles ne comprend pas l'oie ni le chevreuil, qui peuvent être des sources importantes de dommages et de pertes financières pour les producteurs agricoles;

**Attendu** qu'il est illégal de tirer avec une arme à feu à l'intérieur des limites municipales, bien que certaines fermes occupent de vastes superficies et qu'elles soient situées à bonne distance de leurs voisins à l'intérieur de ces limites;

**Qu'il soit résolu** que l'Alliance fasse pression sur les instances pertinentes pour que l'oie et le chevreuil soient inclus dans la catégorie des animaux nuisibles et que les propriétaires fonciers aient le droit de contrôler les animaux nuisibles à l'intérieur des limites municipales si cela peut être fait en toute sécurité.

---

## Quoi de neuf?

### Lignes directrices régissant l'élimination des déchets d'abattoir et des carcasses

Les lignes directrices régissant l'élimination des déchets d'abattoir et des carcasses ont été regroupées dans un seul document, qu'on peut se procurer sur le site Web du MAAIP dans la section sur le bétail:

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/betail.html> .

Les lignes directrices proposent des méthodes raisonnables et pratiques aux abattoirs et aux éleveurs pour éliminer les déchets d'abattoir dans le respect de l'environnement, y compris une technologie de compostage qui a fait ses preuves.



### **Lignes directrices sur la valorisation des sous-produits industriels comme amendements du sol**

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) et le MAAP ont approuvé les lignes directrices en mars 2014. Les lignes directrices sont un moyen de favoriser la valorisation des sous-produits industriels comme amendements du sol tout en protégeant l'environnement et le public, mais aussi sans exiger des analyses et des formalités administratives constantes de la part de l'utilisateur.

Pour être admissible comme amendement du sol, la matière doit être reconnue comme ayant une valeur sur le plan agronomique (MAV). Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec le personnel de l'Alliance, ou encore avec Pat Toner du MAAP au 506-453-2108 ou à [pat.toner@gnb.ca](mailto:pat.toner@gnb.ca), ou avec Rob English au 506-453-2666 ou à [rob.english@gnb.ca](mailto:rob.english@gnb.ca). Les lignes directrices sont affichées sur le site Web du MAAP, sous Aménagement des terres et environnement

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/LandWaste-TerreDechets/LignesDirectricesPourAmendmentsDuSol.pdf>.

### **Feuille de route pour les nouveaux producteurs**

Nous sommes d'annoncer que la feuille de route pour les nouveaux venus dans le secteur est finalement disponible sur le site Web du MAAP ou en téléphonant à notre bureau. Le document contient les principaux éléments, coordonnées, lois et règlements, etc., que les nouveaux producteurs doivent connaître avant de se lancer en agriculture au Nouveau-Brunswick. L'Alliance est très heureuse de cette initiative du personnel du ministère.

[http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/PratiquerAgricultureNB\\_FeuilleRouteNouveauxVenusDansSecteur.pdf](http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/PratiquerAgricultureNB_FeuilleRouteNouveauxVenusDansSecteur.pdf)

### **Lignes directrices sur le compostage**

Nous tenons à vous aviser que les lignes directrices sur le compostage des spécialistes du ministère de l'Agriculture seront bientôt mises à la disposition des producteurs. Nous diffuserons les lignes directrices dans notre rapport d'activité électronique dès qu'elles sont prêtes.

### **Identification des installations bovines** – Enregistrez votre ferme

Les Producteurs de bétail du N.-B., travaillent avec les producteurs pour s'assurer qu'ils obtiennent un numéro d'identification des installations pour se conformer au règlement sur la traçabilité qui entrera bientôt en vigueur. C'est gratuit, et le formulaire de demande ne prend que quelques minutes à remplir. Une fois envoyée, la demande est examinée par le ministère de l'Agriculture, qui attribue un numéro d'identification. C'est tout!

Si vous désirez de de l'aide pour remplir votre demande, communiquez avec Paul Breau. au 506-470-8134 ou à [nbcattlepbreau@gmail.com](mailto:nbcattlepbreau@gmail.com). Vous recevrez une trousse d'information sous peu.

### **Rappel de PorcTracé Canada:**

On rappelle aux producteurs que le programme de traçabilité de PorcTracé Canada a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que tous les porcs entrants et sortants doivent être rapportés au système de PorcTracé. Tous les déplacements doivent être signalés, y compris les porcs destinés à l'abattoir, à l'exportation et à l'importation.

La production artisanale doit aussi être signalée quand des porcelets sont vendus ou achetés ou menés à l'abattoir – tous les déplacements doivent être consignés. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, l'ACIA applique le règlement fédéral qui régit le programme PorcTracé. Vous trouverez plus d'information et des images des étiquettes sur le site Web de PorcTracé à <http://pigtrace.ca/fr/identification-des-animaux/>.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Brenda à Porc NB au 506-458-8051 ou par courriel à [brenda@porcnbpork.nb.ca](mailto:brenda@porcnbpork.nb.ca), ou avec Jeff Clark, directeur de PorcTracé Canada, au 204-235-4440 ou 1-866-300-1825 ou à [clark@cpc-ccp.com](mailto:clark@cpc-ccp.com).



### **L'agriculture dans une étable**



Cette année, l'exposition provinciale du Nouveau-Brunswick (NBEX) veut présenter une étable de sensibilisation à l'agriculture durant la foire FREX, du 6 au 12 septembre 2015. L'étable permettra au public de rencontrer des agriculteurs et de le sensibiliser à la provenance de la nourriture, surtout les enfants. Nous aimerions avoir des producteurs de tous les groupements spécialisés dans l'étable, ce qui peut être fait sous différentes formes – en donnant de l'info/des échantillons ou en vendant votre produit à l'unité dans l'étable (p. ex., un pomiculteur pourrait vendre des pommes individuelles). Pour participer, communiquez avec Holly au 458-8819 ou à [holly@frex.ca](mailto:holly@frex.ca)

### **Plan de ferme environnemental (PFE)**

De nombreux agriculteurs ont achevé la mise à jour de leur PFE grâce aux multiples ateliers donnés au cours des dernières semaines et à l'aide individuelle qu'ils ont reçue. Si le plan d'action de votre PFE remonte à plus de cinq ans, veuillez communiquer avec Isabelle pour fixer un rendez-vous. De plus, vous trouverez sur notre site Web des directives qui montrent comment faire vous-même la mise à jour, qui prend environ une demi-journée.

La plupart des producteurs utilisent la version papier, mais plusieurs ont mis leur PFE à jour à l'ordinateur, puisque la version électronique existe depuis plus de cinq ans. Assurez-vous de sauvegarder votre plan – un bouton sur le menu principal de l'application permet de sauvegarder le plan sur un CD ou une clé USB. Si vous avez besoin d'aide pour transférer les fichiers sur un nouvel ordinateur ou convertir votre version papier en version informatisée, n'hésitez pas à communiquer avec John.

Le fort appui manifesté à l'égard du programme du PFE nous encourage, et nous sommes convaincus que la gestion environnementale continuera d'évoluer sur les fermes du Nouveau-Brunswick.

Veuillez consulter notre site Web à [www.fermeNBfarm.ca](http://www.fermeNBfarm.ca) ou communiquer avec John ou Isabelle au 506- 452-8101.

### **Assemblée générale annuelle, janvier 2015**

L'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick a tenu son assemblée générale annuelle à l'hôtel Crown Plaza à Fredericton les 21, 22 et 23 janvier 2015.

#### **Prix James Robb**



Brian Dykeman (à g.), lauréat du prix James Robb  
Jennifer MacDonald (à d.), présidente de l'Alliance

### Prix à l'innovation



Mike Bouma, lauréat du Prix à l'innovation,  
David Brennan (à g.) Financement agricole Canada

### Prix du nouvel agriculteur



Alain Rousselle et Eva Rehak, lauréats du Prix du nouvel agriculteur  
et Gil Miner (au centre), Financement agricole Canada

### Ambassadeur de l'hospitalité



Jennifer MacDonald, présidente de l'Alliance et  
Ken Reicker, Ambassadeur de l'hospitalité

### Conseil d'administration 2015

#### Comité exécutif

Michael Bouma, président  
Samuel Bourgeois, 1<sup>er</sup> v.-p.  
Michael Slocum, 2<sup>e</sup> v.-p.

Christian Michaud, trésorier  
Eric Walker, secrétaire

#### Représentants régionaux

Philippe Morin  
Andrew Lovell  
Wendy Omlvee  
Paul Vienneau

Michel Ross  
Marc Ouellet  
Jeremy Duplessis

#### Personnel

Josée Albert, chef de la dir. générale  
Nicole Arseneau, gérante du bureau  
Jean-Mars Jean-Francois, CCNO

John Russell, PFE  
Isabelle Kirouac, PFE  
Vacant, CCNE

**Agricultural Alliance of NB / Alliance agricole du N.-B**  
259 rue Brunswick St. Suite/Pièce 303  
Fredericton, NB E3B 1G8  
Ph/Tél: 506-452-8101 Fax/Télécopieur: 506-452-1085  
e-mail/Courriel: [alliance@fermeNBfarm.ca](mailto:alliance@fermeNBfarm.ca)  
Web Site: [www.fermeNBfarm.ca](http://www.fermeNBfarm.ca)

## Programme Amis de l'agriculture

### Niveau Or



### Bâtissez votre avenir avec le prêt Jeune agriculteur

Vous avez moins de 40 ans? Vous aimez l'agriculture? Passez à la prochaine étape grâce à un prêt pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ pour l'achat de biens agricoles. Avec des taux variables équivalant au taux préférentiel plus 0,5 % et aucuns frais de traitement, vous pouvez passer à l'action. Pour plus de renseignements : [fac.ca/pretjeuneagriculteur](http://fac.ca/pretjeuneagriculteur)

Profitez du savoir d'experts, où que vous soyez.

Des idées, perspectives et conseils pratiques pour améliorer vos résultats aux conseils et astuces pour vous inspirer et vous aider à trouver un bon équilibre, [fac.ca](http://fac.ca) est une précieuse ressource en ligne destinée à tous ceux qui œuvrent en agriculture.

Apprenez à votre propre rythme à l'aide de centaines d'articles et de vidéos en ligne, de fichiers balados, de webinaires et de bien d'autres ressources. Abonnez-vous à FAC Express, le bulletin électronique canadien gratuit sur l'agriculture et vous recevrez chaque semaine des nouvelles, des renseignements et des perspectives sur le secteur. Commencez votre apprentissage dès maintenant à [fac.ca](http://fac.ca)



Gaz Propane Rainville, dans l'industrie du propane depuis plus de 45 ans, anciennement appelée Eastern Propane, est présente au Nouveau-Brunswick depuis 5 ans, et les bureaux de l'entreprise sont situés au 610, rue principale, à Shediac (N.-B.).

Nous avons le plaisir d'annoncer que, depuis 5 ans, nous avons connu une croissance sans précédent partout au Nouveau-Brunswick tant dans les secteurs résidentiel, commercial et agricole qu'après des clients industriels grâce au travail ardu et au dévouement de nos employés, qui croient que notre objectif premier est de devenir votre seul choix pour tous vos besoins reliés au propane.

Nos spécialités sont le propane en vrac, la carburation, les charriots élévateurs et le chauffage sur les chantiers de construction, et nous sommes de plus en plus connus dans l'industrie du propane comme une entreprise concurrentielle dans ses prix, son service et, surtout, sa fiabilité.

Notre estimation gratuite ne vous coûtera rien, mais ne pas demander d'estimation le pourrait : -888-724-6845

### Niveau Bronze

